

**Compte-rendu de la réunion du 22/06/2018 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

Étaient présents :

BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, JOSIANE CALDERONI, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE COURTIER, CHRISTINE DA SILVA, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, CATHERINE GARNIER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ISABELLE KRAUSCH, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, JEAN-MICHEL LEMSEN, JEAN-DENIS LIMOSIN, PASCAL MEHEUT, CINDY MOUSSI, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, PASCAL SARAZIN (SUPPLÉANT DE CHANTAL ANTOINE), FRANCINE THIERY ET LAURENCE WAGNER.

Absents excusés et ayant donné pouvoir :

CLAUDE CAMUS À MAXENCE GILLE, NADINE CARON À FRANCIS CHESNÉ, FRANÇOIS COSSUT À ISABELLE KRAUSCH, PHILIPPE MIMMAS À MICHELE GLOAGUEN, BRIGITTE PORCHER À JEAN-MICHEL LEMSEN, ARNAUD ROUSSEAU À PIERRE EELBODE, DENIS WALLE À VINCENT CARRE ET DOMINIQUE ZAZZERA À THIERRY LE BRAS.

Absents :

MARY BICHBICH, FRANCIS ELU, JEROME GARNIER, ACHILLE HOURDE, BERNARD LAQUAY, ROBERT PICAUD, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, CELINE VAN BEEK ET JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Assistaient à la réunion :

C. ARNAUD, P. COURTIER, C. KUNDOLFF, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 28 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les Conseillers pour leur présence. Il excuse MM. ELU et PICAUD et salue la présence de Mme BULLOT.

M. EELBODE propose d'élire Mme KRAUSCH comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire par P. COURTIER, M. EELBODE propose aux délégués de formuler leurs remarques sur le compte-rendu.

En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2018.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux délégués de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-après.

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Commande	PRESTATIONS D'ASSISTANCE JURIDIQUE SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	AARPI TALARIS AVOCATS	7 000,00 €	29/05/18
Marché	TRAVAUX DE REPRISE DE VOIRIE TERRE PLEIN ET GIRATOIRE ESPACE D'ACTIVITES DE GRAND CHAMP	TPLV 77440	33 195,50 €	13/06/18
Commande	TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LE PORTAIL DU SITE DE LA PYRAMIDE JEAN DIDIER	OTIS	2 133,00 €	21/06/18
Commande	PRESTATION DE TRANSPORT DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES D'ETE (4 AR OCQUERRE – CHATEAU THIERRY)	VIABUS	1 345,44 €	21/06/18
Commande	PRESTATION DE TRANSPORT DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SPORTIVES PENDANT LES VACANCES D'ETE (4 AR OCQUERRE – VAIRES/TORCY)	VIABUS	1 818,20 €	21/06/18

En outre, 14 actes d'un montant inférieur à 1.000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 25 mai 2018, pour un montant total de 6.249,84 € H.T..

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Projet de reprise de l'imprimerie de Mary-sur-Marne par une entreprise : Information sur les conditions de reprise et examen des pistes de soutien de la Communauté de communes

M.EELBODE indique, en préambule, qu'il a jugé important d'organiser cette réunion avant l'échéance du 25 juin, première échéance qu'avait donnée le Tribunal pour pouvoir statuer sur le projet de reprise de l'imprimerie. Il informe le Conseil qu'il vient d'apprendre que cette échéance a d'ores et déjà été décalée au 9 juillet.

Il ajoute qu'il se réserve la possibilité de demander le huis clos, le cas échéant.

M. EELBODE propose alors de faire un point sur le projet de reprise de l'imprimerie, tel qu'il se présente à ce jour, et souligne qu'en l'état actuel des choses, il n'est pas en mesure d'inviter le Conseil à se prononcer sur telle ou telle option de soutien.

Il rappelle que le site industriel de Mary-sur-Marne, ancien fleuron de l'imprimerie française, a largement contribué au développement local (apportant jusqu'en 2011 les 2/3 des recettes fiscales de la Communauté de communes). Il précise que cette société, spécialisée dans l'impression grand tirage de magazines et prospectus a subi plusieurs plans sociaux au fil des années, et qu'elle a été reprise en octobre 2011 par la famille DONGHI dans le cadre d'un plan de cession, avec le soutien de la Commune de Mary-sur-Marne et celui de la Communauté de communes : cette dernière a permis la finalisation du projet de reprise à travers l'achat de la Pyramide, ancien siège social de l'imprimerie Didier.

M. EELBODE ajoute qu'en mars 2018, l'entreprise H2D qui compte actuellement 210 emplois a été placée en Redressement Judiciaire (assorti d'un plan de continuation dans l'attente de repreneurs potentiels).

M. EELBODE fait alors un point sur le projet de reprise qui est à l'étude :

Le repreneur potentiel est une société spécialisée dans l'impression de la presse quotidienne, et bien implantée sur le marché de la presse magazine et publicitaire. Son activité, ses outils de production et l'implantation géographique de ses sites est très complémentaire avec la société H2D.

La réussite de cette reprise passe notamment par :

- La confirmation du soutien des clients majeurs et l'arrivée de nouveaux clients (accords en cours de négociation) et le projet de ramener l'impression actuellement réalisée à l'étranger, sur le site de Mary-sur-Marne ;
- La mise en place d'un programme d'investissements important (nouveaux équipements d'impression et réaménagements du site industriel pour 7 M €) ;
- La réorganisation de la production ;

- Une fiscalité contenue (CFE, CVAE et Taxe Foncière).

M. EELBODE précise que la Communauté de communes n'a pas à juger de la pertinence et de la qualité de l'offre. Il souligne néanmoins que le projet de modernisation de l'usine semble pertinent, et que dans ce schéma un grand nombre des 210 postes seraient repris par l'industriel.

Il précise qu'afin de faciliter la reprise de l'activité industrielle, la Communauté de communes est saisie sur deux aspects : la fiscalité professionnelle avec la possibilité de décider d'une exonération et l'acquisition du site qui représente une charge trop importante pour le candidat à la reprise. Il rend alors compte des démarches en cours afin de mobiliser les principaux acteurs susceptibles de soutenir le projet et des réunions qui ont déjà eu lieu avec le Département de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France, mais aussi les services de l'Etat et Monsieur le Député. Il souligne que la Communauté de communes n'a pas les moyens de se retrouver seule à accompagner ce projet de reprise.

M. EELBODE indique que des négociations sont également en cours entre le repreneur et les employés de l'usine et que la Communauté de communes n'a pas à intervenir sur ce volet social.

Il invite alors M. NOVAK à s'exprimer. M. NOVAK présente rapidement la situation en soulignant qu'il s'agit du 7ème plan social que traversent les employés de l'imprimerie, et que ces derniers ont accepté ces dernières années de nombreux sacrifices pour permettre le maintien de l'activité. Il remarque que les négociations sont difficiles mais souligne la solidité financière et la compétence du repreneur, ainsi que sa clairvoyance dans un secteur d'activité en difficulté.

M. GAUTIER remarque qu'il est essentiel de trouver, avec le repreneur, un accord équilibré et que le Pays de l'Ourcq ne pourra s'engager seul dans le soutien à la reprise.

M. EELBODE situe l'action qu'il mène actuellement sur ce dossier, dans la continuité du travail de MM. MEUTEY et FRANCOIS qui ont permis l'implantation de cette usine à Mary-sur-Marne ; et il rappelle que la Communauté de communes a favorisé la reprise en 2011 grâce à l'achat de la Pyramide, mais que cette fois, elle ne peut se permettre d'agir seule. M. PARIGI rappelle à nouveau le rôle de la Commune de Mary-sur-Marne.

En réponse à M. GILLE sur la faisabilité d'une reprise sous forme coopérative par les salariés, MM. EELBODE et NOVAK rappellent que dans un secteur en difficulté, comme celui de l'imprimerie, les clients préfèrent se tourner vers un fournisseur solide et ne prennent pas de risque.

M. PARIGI remarque que les éditeurs français qui reçoivent des subventions de l'État peuvent imprimer où ils le souhaitent et notamment à l'étranger, ce qui pose un réel problème de prise en compte de l'industrie locale française.

M. NOVAK convient que les principaux concurrents des imprimeries françaises sont localisés en Espagne, en Italie et en Belgique.

M. EELBODE dit alors qu'il espère pouvoir présenter au Conseil le 29 juin un scénario de soutien collectif au projet de reprise.

QUESTIONS DIVERSES

M. EELBODE rappelle aux élus que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 29 juin.

Il ajoute que la quatrième édition du festival « À l'Asso des bords de Marne » aura lieu à Mary-sur-Marne les 30 juin et 1^{er} juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 21h15.

Le secrétaire, Mme KRAUSCH.

